

Madame la Ministre,

Il y a quelques jours, la presse nationale alertait du péril encouru d'un chef-d'œuvre de l'art brut en France, dont nous connaissons, nous, très bien l'importance. Il s'agit des rochers sculptés par l'Abbé Fouré, au début du 20ème siècle, à Rothéneuf, sur la commune de Saint Malo.

Pour votre information, ce site est en danger : géré par une société privée depuis la mort de ce prêtre, de manière plus que troublante, il n'y a aucun service aux visiteurs, leur laisse total libre accès à l'œuvre (piétinements et pique-niques sur les sculptures etc.....) et, de plus, n'effectue aucun entretien approprié. Le rapport, joint, de la DRAC de Bretagne faisait, déjà en **2009**, état des faits et de la forte dégradation.

Spécialistes de l'art brut et des arts associés (artistes, conservateurs de musée, collectionneurs, critiques, éditeurs, photographes, galeristes), nous nous associons à la démarche de l'association pour solliciter, ici, la mise en œuvre par vous et vos services de tous les moyens à votre disposition pour mettre fin au statu quo qui n'a que beaucoup trop duré et qui, s'il devait se poursuivre, conduirait non seulement à la disparition accélérée mais, aussi et surtout, à ***l'oubli pur et simple de l'œuvre et de son auteur.***

A ce jour, les rochers sculptés sont situés sur des parcelles inscrites au titre de la loi du 2 mai 1930 : « *les sites inscrits dont le maintien de la qualité appelle une certaine surveillance* »... Force est de constater que cette protection n'est pas opérante !

Ainsi, une première action, qui ne requiert aucun délai, viserait à la reconnaissance officielle de l'importance de l'œuvre via, par exemple, l'une des modalités suivantes :

- Inscription et/ou classement aux monuments historiques.
- Inscription et/ou classement aux jardins remarquables.
- Attribution du label « Patrimoine du XXe siècle ».

Et puis, dès cette première étape franchie, donner ordre aux institutions et services relevant de votre autorité et compétents en la matière, de faire savoir et de faire mettre en œuvre par l'exploitant les dispositions devenues, ainsi, obligatoires.

Parallèlement à ces premiers pas, nécessaires mais non suffisants, notamment face au risque d'oubli, il importe de prendre toutes dispositions (amicales ou, à-défaut, contraintes) pour que puissent se réaliser, au plus tôt, les recommandations formulées par la DRAC dans son rapport de 2009.

Il vous revient, Madame la Ministre, d'initier le processus ci-dessus défini et il apparaît, aussi, souhaitable qu'un organisme local ou départemental :

- Assume la bonne intelligence interinstitutionnelle (délégations régionales de l'Etat et autorités territoriales) dans la coordination de celui-ci,
- Réalise ou fasse réaliser sous son contrôle et, par délégation, les opérations arrêtées.

L'association « les amis de l'œuvre de l'abbé Fouré » a, depuis sa création en 2010, assuré les fonctions ci-dessus désignées, efficacement, avec peu de moyens. De fait, elle a su, avec opiniâtreté, éveiller, intéresser et associer les institutions publiques à cette cause. Ainsi, le site de « la pointe du Christ » où l'abbé avait commencé son œuvre et qui, lui, n'est pas sous le coup de l'interdit, a pu bénéficier tant de la protection que du « nettoyage », de la signalétique et de la numérisation 3D (par le CNRS de Rennes, à la demande du Département d'Ille et Vilaine).

Cette association a, donc, toutes les qualités ici requises. Aussi, nous vous demandons de participer à l'attribution des moyens qui lui sont maintenant nécessaires pour la poursuite de son action,

Enfin, au terme de ces quelques lignes, qu'il nous soit encore permis, Madame la Ministre, de vous dire notre espoir que cesse, enfin, l'inacceptable, suite à votre action. Il sera, alors, donné à ce site la potentielle dimension culturelle et touristique qui doit être la sienne au sein de son exceptionnel environnement Malouin.

Veillez croire, Madame la Ministre, en notre gratitude suite à votre appropriation vivement espérée de cette cause qui nous est particulièrement chère. Veillez croire, aussi, en nos plus respectueuses salutations.